

Département de la Dordogne

SAINT-AULAYE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - RÉGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES

BOURG

Mise en élaboration

Arrêt du projet

Approbation

25 septembre 2009

08 juin 2012

Vu pour être annexé le

DOSSIER D'APPROBATION

Le Maire,

URBAN

24,26 rue de Maréchal
33021 CAYNAUX
conseil, études, projets 05 57 68 86 73 - urban@urbanoci.fr

Échelle : 1/2000

Date d'impression : juillet 2013

LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

UA

Zone bâtie dense à vocation principale d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville, ainsi qu'au cœur des hameaux.

UB

Zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principale d'habitat.

UC

Zone à vocation principalement résidentielle correspondant aux hameaux pavillonnaires.

UE

Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif.

UX

Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.

ZONES A URBAINISER

1AU

Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.

1AU1

Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UC.

1AU2

Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UB.

1AUpv

Zone recouvrant des terrains destinés à accueillir des panneaux photovoltaïques au sol.

1AUX

Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques.

1AUX1

Secteur d'implantation de constructions destinées aux bureaux, aux commerces et à l'hôtellerie.

1AUX2

Secteur d'implantation de constructions destinées à l'industrie, à la fonction d'entrepôt et à l'activité artisanale.

ZONES AGRICOLES

A

Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES

N

Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

NL

Secteur à vocation de loisirs et d'activités de plein air.

Np

Secteur correspondant pour l'essentiel à la Vallée de la Dronne, classée en zone Natura 2000.

Liste des Éléments de patrimoine	
1	Ancien lavoir "La Côte"
2	Lavoir avec source "Chadrat"
3	Châtaigner du "Bos de Lacaut"
4	Châtaigner de "Plaisance"
5	Les Remparts
6	Le Château
7	Puits
8	Four Banal
9	Puits
10	Cluzeau au "Cluzeau"
11	Fenêtre à Meneaux
12	Fontaine Sainte-Eulogie "La Latière"
13	Arbre isolé du Champ de Foire "La Latière"
14	Cluzeau du "Magnassou" (départ)
15	Cluzeau du bourg (départ)
16	Crypte de l'église
17	Pont médiéval sur la Rizonne
18	Venelles (centre bourg)
19	Venelle (centre bourg)
20	Venelle (centre bourg)
21	Monte grains
22	Monte grains
23	Maison de vignes
24	Maison de vignes
25	Maison de vignes
26	Maison de vignes
27	Maison de vignes
28	Fontaine de "La Fontaine"
29	Fontaine "Lavalade"
30	Le Donjon - Tour maîtresse
31	Maison de vignes
32	Maison de vignes
33	Maison de vignes
34	Maison de vignes
35	Lavoir (centre bourg)
36	Porte remarquable (centre bourg)
37	Porte remarquable (centre bourg)
38	Porte remarquable (centre bourg)
39	Porte remarquable (centre bourg)
40	Porte remarquable (centre bourg)
41	Porte remarquable (centre bourg)
42	Porte remarquable (centre bourg)
43	Porte remarquable (centre bourg)
44	Porte remarquable (centre bourg)
45	Porte remarquable (centre bourg)
46	Porte remarquable (centre bourg)
47	Porte remarquable (centre bourg)
48	Porte remarquable (centre bourg)
49	Porte remarquable (centre bourg)
50	Porte remarquable (centre bourg)
51	Porte remarquable (centre bourg)
52	Porte remarquable (centre bourg)
53	Porte remarquable (centre bourg)
54	Porte remarquable (centre bourg)
55	Porte remarquable (centre bourg)
56	Porte remarquable (centre bourg)
57	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
58	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
59	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
60	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
61	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
62	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
63	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
64	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
65	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
66	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
67	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
68	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
69	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
70	Chêne isolé
71	Chêne isolé

Liste des Emploisements Révisés

N°	Relevé/État	Déclaration
1	Commune	Préfiguration du territoire rural
2	Commune	Création d'un accès central pour permettre l'accès à la voirie
3	Commune	Accès central à une zone de la voirie (accès des services)
4	Commune	Accès central à une zone de la voirie (accès des services)
5	Commune	Création d'un accès central pour la voirie (accès des services)
6	Commune	Création d'un accès central pour la voirie (accès des services)
7	Commune	Création d'un accès central pour la voirie (accès des services)

LEGENDE

Emplacement réservé (art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme)

Éléments de patrimoine (art. L.123-1-5 7° alinéa du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme)

Bâti mis à jour par l'Agence URBAV en 2010, 2011 et 2012

Atlas zone inondable de la Vallée de la Dronne